

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du vendredi 25 OCTOBRE 2024

Présents : Jérôme BAUDOT, Serge GARDIEN, Alain NAMBOTIN, Jocelyne NAMBOTIN, Geneviève LAMBERET, Christophe BERTHET

Excusé : Yoann BERNARD

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 h 30 par Monsieur le Maire, Serge GARDIEN. Une secrétaire de séance est choisie à l'unanimité : Madame Jocelyne NAMBOTIN.

1 - Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 30/08/2024.

Aucune objection n'ayant été apportée,

le Conseil approuve ce compte rendu à l'unanimité des présents.

2 - Approbation des devis pour la réfection de l'appartement au-dessus de la Mairie (délibération 33-10-24)

Nature des travaux	Entreprise	Montant HT
Platrier-peintre-électricien	EURL GPE	21 294,71 €
Portes et fenêtres	Sesam	3 122,04 €
Pompe à chaleur	Exelios	18 853,36 €
Démolition cheminée	Demangeot	850,00 €
Aménagement coin cuisine	Roux	4 347,77 €

Aucune objection n'ayant été apportée, ***le Conseil vote à l'unanimité ces devis***

3 - Contrat protection installation électrique de l'Eglise

Une proposition d'installation d'un parafoudre a été proposée afin de protéger l'installation électrique des effets indirects de la foudre et du risque de surtension.

C'est un complément du paratonnerre.

Le coût serait de 931,20 € TTC .

La décision sera prise ultérieurement.

4 - Mise en place d'un forfait chauffage pour les activités régulières dans la salle des fêtes (délibération 34-10-24)

Il a été décidé par le Conseil de demander 5€/mois soit 60€/an pour toute activité régulière prévue à la salle des fêtes d'Innimond.

Le Conseil approuve à 5 voix pour , 1 voix contre.

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du vendredi 25 OCTOBRE 2024

5- Constat d'abandon de concessions au cimetière

Le Maire informe que pour les 6 tombes abandonnées, une procédure de reprise est en cours.

6- Demande de subventions pour la réfection du secrétariat de mairie et de l'appartement au-dessus de la Mairie (Délibération 35-10-24)

Nature des financeurs		%
Région AURA (Bonus ruralité)	17 149,73 €	30
Etat DETR	17 149,73 €	30
CCPA	11 433,16 €	20
Montant total subventionné	45 732,62 €	80
Fond propre communal	11 433,16 €	20
Total	57 165,77 €	100

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte à l'unanimité cette proposition.**

7- Délibération sur le remboursement de la mutuelle santé pour le personnel de la Mairie (Délibération 36-10-24)

Une proposition de prise en charge à hauteur de 20% de la mutuelle santé est faite pour le personnel titulaire uniquement de la Mairie.

Le Conseil approuve à l'unanimité cette proposition.

8 - Remise à jour du tableau des personnels (Délibération 37-10-24)

Modification du temps horaire pour les personnels :

Emplois	Nombre	Grade ou cadre d'emploi autorisé par l'organe délibérant
Service Administratif Secrétaire de mairie < 2000 hab	1	Cadre d'emploi des adjoints 17h30 par semaine
Service technique Ouvrier polyvalent	1	Cadre d'emploi des adjoints techniques 12h par semaine

Le Conseil approuve à l'unanimité cette modification.

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du vendredi 25 OCTOBRE 2024

9 - Augmentation du tarif de location du gîte de la cure (Délibération 38-10-24)

Les gîtes de France ont proposé une augmentation de 10€ sur l'ensemble des tarifs.
Au vu des nouveaux équipements installés au gîte, le Conseil décide de mettre en place une augmentation de 30€ sur l'ensemble des tarifs.

Le Conseil approuve cette décision à l'unanimité.

10- Mise à jour de la délibération sur le versement du RIFSEEP (Délibération 39-10-24)

Pour rappel le RIFSEEP est le régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel.
Une mise à jour est effectuée sur le montant du RIFSEEP en fonction des heures travaillées.

Le Conseil approuve à l'unanimité la modification.

11- Décision modificative pour abonder la ligne comptable des rémunérations (Délibération 40-10-24)

Le maire, Serge GARDIEN, expose au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être faite pour abonder la ligne comptable des rémunérations des personnels non titulaires à hauteur de 8500€ car des embauches, non prévues au budget 2024, ont été faites de personnels non titulaires.

Décision modificatif n°2	
Budget principal - Fonctionnement - Dépenses	
Article	Montant
618 (011)	-8 500,00 €
6413 (012)	8 500,00 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, **approuve à l'unanimité la décision modificative n°2 au budget principal 2024.**

Compte rendu du Conseil municipal

Séance du vendredi 25 OCTOBRE 2024

12 - Décision modificative pour les travaux d'entretien de la station d'épuration (Délibération 41-10-24)

Le maire, Serge GARDIEN, expose au Conseil municipal qu'une décision modificative doit être prise pour abonder le chapitre 011 du budget assainissement en fonctionnement dépenses afin de pouvoir réaliser les travaux de curage de la roselière de la SEP. 19000 € doivent être transférés du budget investissement assainissement au budget fonctionnement assainissement.

Décision modificative n°1	
Budget assainissement - Investissement - Dépenses	
Article	Montant
203	-19 000,00 €
Budget assainissement - Investissement - Recettes	
Article	Montant
21	-19 000,00 €
Budget assainissement - Fonctionnement - Dépenses	
Article	Montant
23	-19 000,00 €
61523 (011)	19 000,00 €

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire, **approuve à l'unanimité la décision modificative n°1 au budget assainissement 2024.**

Points divers :

- Comme l'an passé, les personnes âgées dans l'incapacité de participer au repas des anciens, se verront offrir des chocolats de la Chocolaterie CARPIN.
- Le repas des anciens est prévu le 18 Janvier 2025, le traiteur « Bibi & Romane » de Serrières de Briord nous proposera un menu.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt le Conseil municipal.
La séance est levée à 22h30.

La secrétaire de séance : Jocelyne NAMBOTIN